GCS25 GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE DU DOUBS

Le Bulletin du SIAO

SIAO25 SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU DOUBS http://siao25.e-monsite.com/

N° 78 Octobre 2023

Quelques mots en guise d'édito sur deux points que je soumets à votre réflexion

Vous trouverez ci-joint des éléments chiffrés sur l'activité du 115. Ils indiquent combien la tâche du SIAO est difficile au regard d'une demande sociale, demande d'hébergement sans réponse. Pourtant dans notre département le travail de chacun participe d'une veille sociale soucieuse des vulnérabilités. Il n'en demeure pas moins un nombre conséquent de situations sans réponse et il nous revient collectivement de veiller à ce qu'elles ne restent pas dans les angles morts des dispositifs pour toujours mieux les dénombrer et aussi les définir qualitativement afin de contribuer à des réponses adéquates et à l'adaptation des politiques publiques.

Une petite référence au Pacte du pouvoir de vivre, pacte fédérant grand nombre d'associations et d'acteurs du social qui alertent les élus, les parlementaires sur les craintes quant à l'évolution du RSA et sa conditionnalité.

https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/publications/lettre-ouverte-aux-parlementai Si on ne peut qu'entendre le souci de mobiliser et de soutenir les publics allocataires dans leur parcours vers l'emploi, le pacte manifeste son inquiétude que cette exigence unilatérale ne participe de fait à une stigmatisation des publics en difficultés et disons-le pauvres, une stigmatisation qui ne peut être qu'une impasse, source de divisions.

Ceux qui accompagnent ces publics connaissent les ravages que peut faire ce sentiment de stigmatisation sur leur estime d'eux-mêmes, clé souvent de leur insertion. Alors que l'observatoire du non-recours démontre combien de nos concitoyens en difficultés n'osent plus accéder à leurs droits, attention de ne pas ajouter de « l'insulte au mal » en rendant coupable de leurs pauvretés, ceux qui se démènent pour en sortir.

Enfin un petit rappel : ce bulletin se veut un lien et un écho. Un lien entre les acteurs que nous sommes et un écho de l'action, des questions de chacun. N'hésitez donc pas à faire partager vos remarques et vos contributions à cette dynamique commune.

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Novembre 2023

Dans ce numéro

- Les données 115
- Animal de compagnie et hébergement
- Violences faites aux enfants
- CEJ 2022

1539

Appels traités en Septembre 2023

349 | 59.45% | 40.55% | 238

Mises à l'abri réalisées

306 orientations abri de nuit

33 orientations hôtel

5 vers dispositifs asile

Demandes non pourvues

149 refus d'orientation par manque de place

1 refus d'orientation par manque de place adaptée

67 autres refus : Exclusions, demande inadaptée...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2023

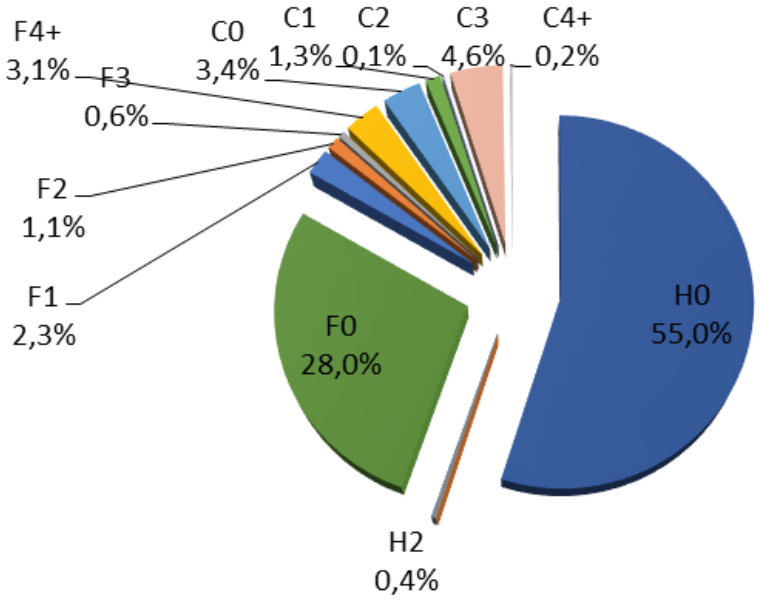

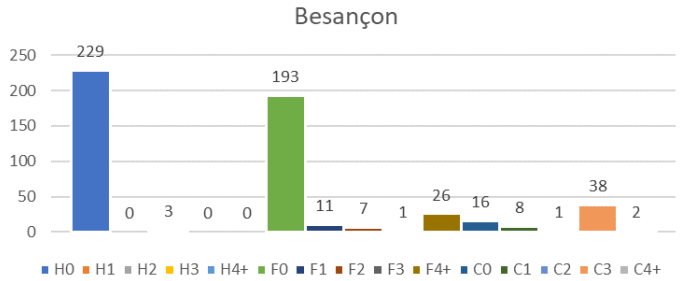

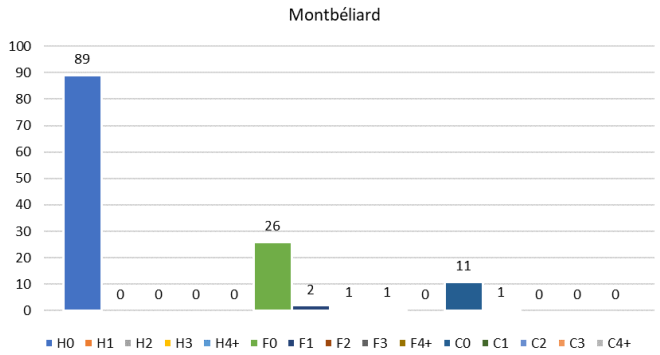

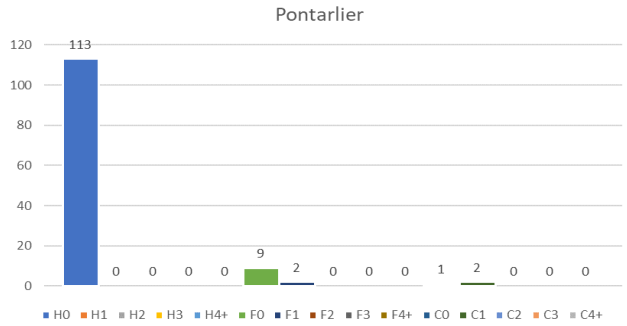

Accueillir l'animal de compagnie : un atout pour l'accompagnement

Pour une personne sans abri, avoir un animal de compagnie est à la fois une aide et un lien du quotidien mais aussi un motif d'exclusion des structures sociales. Des initiatives existent ici où là, pour accompagner des personnes avec leur animal, mais elles sont rares. Pourtant, le travail social aurait tout intérêt à se frotter au sujet.

On dit que le chien est le meilleur ami de l'humain. Surtout, quand ce dernier est sans abri, semble-t-il. Plus qu'un compagnon de vie, l'animal est alors souvent considéré comme un binôme du quotidien, voire un membre de la famille. « Le mot enfant revient souvent », rappelle Marine Dubreuil, éducatrice canine à Rouen.

Lien social et soutien moral

C'est que l'animal, le plus souvent un chien donc, est à la fois un lien social, une intermédiation avec les passants, un soutien moral, une protection face à la violence dans la rue… Il est même, parfois, la dernière chose qui les raccroche à la vie.

S'il est difficile de chiffrer le phénomène faute d'études françaises, des données européennes estiment qu'entre 10 et 30 % des personnes sans abri sont propriétaires d'un animal. On sait aussi que ce sont surtout des jeunes hommes marginaux, avec un passé chaotique et suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Peu de places pour les binômes

Le phénomène n'est pas anecdotique donc. Et pourtant, le travail social prend très peu en compte cette dimension chez ce public. Si encore une fois, aucun chiffre officiel n'existe, Théo Noguer, vétérinaire et fondateur de l'association Solivet, qui accompagne les structures sociales dans la prise en charge des propriétaires d'animaux en région Auvergne-Rhône-Alpes, estime qu'« une structure sur 10 » propose l'accueil de binômes.

Ne serait-ce que sur l'Île-de-France, « Emmaüs Solidarités, pourtant sensibilisé au sujet, ne propose une ou deux places que dans trois ou quatre de ses établissements », souligne Christophe Blanchard, enseignant chercheur, spécialiste de la grande exclusion et de la médiation canine dans le travail social.

« Une violence sans nom »

Par conséquent, quand ces personnes sont à la recherche d'un hébergement, elles sont sommées de faire un choix cornélien.

« C'est d'une violence sans nom de s'entendre dire que pour sortir de la rue, on doit quitter son animal. Alors on lâche l'affaire. Moi, j'ai cessé d'appeler le 115 », témoigne un éducateur pair de Totem, un service de logement d'abord à Grenoble, par la voix de Clémentine Chalvignac, éducatrice de ce service.

Vivre dehors plutôt que se séparer

« Ils préfèrent et choisissent de vivre dehors plutôt que de se séparer de leur animal », pointe Marine Dubreuil. Ils s'éloignent alors des structures sociales qu'ils ne fréquentent plus, et des travailleurs sociaux dont ils ne veulent plus entendre parler.

« Leur comportement est alors considéré comme suspicieux. Ce qui alimente le fantasme de populations inconséquentes, possiblement dangereuses », souligne Christophe Blanchard. Et le cercle vicieux est enclenché.

Idées reçues

« S'occuper des pauvres à la rue avec un chien semble aujourd'hui insurmontable, alors que le bien-être animal est important dans la législation, alors que l'inconditionnalité de l'accueil est un fait législatif, alors que les animaux de compagnie sont survalorisés dans nos sociétés, alors que les études montrent les bienfaits de l'animal sur la santé, le lien social, le relationnel », commente le chercheur.

Un paradoxe dont la raison principale tient en deux mots : méconnaissance et préjugés. « Nombreuses sont les structures qui pensent qu'accueillir un propriétaire avec son chien va provoquer des désagréments avec des aboiements continus, des bagarres entre chiens et aussi entre chiens et personnes, des destructions etc. La crainte pour les travailleurs sociaux, c'est que ça complique leur travail, analyse Théo Noguer, de Solivet. Le gros de notre travail est de déconstruire ces idées-là ».

Une « porte d'entrée » vers la personne

Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'existe aucune difficulté à prendre en compte les animaux des personnes sans abri. « Mais c'est vrai de n'importe quelle situation », souligne-t-il. « L'inattendu fait partie de notre travail dans le social », complète Clémentine Chalvignac du service Totem.

Non seulement ce n'est pas si compliqué mais surtout, l'animal de compagnie peut être un vecteur du travail social. Celui-ci peut faire office de « porte d'entrée » pour entrer en contact avec son propriétaire, ou de prétexte pour le faire venir dans des accueils de jour via des permanences vétérinaires gratuites et l'accrocher.

L'animal comme vecteur d'insertion

Le sujet de leur animal peut favoriser une certaine parole et aider à mieux connaître et comprendre le parcours des personnes.

Le sujet de leur animal peut aussi favoriser une certaine parole et aider à mieux connaître et

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25 **Rédaction** : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

comprendre le parcours des personnes. Quand des situations sont débloquées par leur truchement. Théo Noguer raconte le cas de cet homme qui, une fois logé dans un appartement, après des années à la rue, n'osait plus sortir de chez lui.

« On lui a fait comprendre que son animal avait besoin d'aller dehors. De cette manière, on a réussi à le faire sortir progressivement une fois, deux puis trois fois par jour. Il a alors revu du monde, a recommencé à sortir pour ses démarches administratives etc. L'animal a été un prétexte pour le remettre en mouvement », décrit-il.

Cadrer l'accueil en amont

La prise en compte de l'animal par le secteur social peut prendre plusieurs formes. Des structures - rares, comme on l'a vu - accueillent des propriétaires avec leurs animaux. Par exemple, à Marseille, le nouveau centre d'hébergement d'urgence (CHU) de La minoterie a conçu trois chambres équipées chacune d'un chenil intérieur.

« Notre ancien centre avait un chenil extérieur mais les personnes ne souhaitaient pas laisser leur animal dehors, donc elles ne venaient pas », commente Stéphane Felius, le directeur de La Minoterie.

Sur la question, le vétérinaire Théo Noguer estime que la démarche peut être assez simple. « Il n'y a pas besoin de place en particulier. Mais il faut réfléchir en amont au cadre et établir les règles de présence et de mobilité de l'animal, dans la chambre, les parties communes et à l'extérieur », décrit-il.

Permettre la continuité des parcours

À chaque organisation de faire comme elle souhaite en fonction de ses contraintes, de son espace, des chambres individuelles ou en collectif etc. Et d'y aller à son rythme. « La structure peut commencer par accueillir une personne avec son animal, voir comment ça se passe, ajuster avant d'ouvrir d'autres places », continue-t-il.

Le directeur de la Minoterie souligne tout de même la nécessité d'« imaginer des continuités de parcours », avec des structures qui accueillent les animaux, pour éviter les ruptures dans le long chemin de l'insertion.

Permanences vétérinaires

Des organisations sociales organisent également des permanences vétérinaires grâce à des réseaux de vétérinaires bénévoles, comme l'association Gamelles pleines, dotées d'antennes dans plusieurs villes de France. D'autres proposent l'intervention d'un éducateur canin. C'est le cas de Case Départ à Rouen.

L'association a noué un partenariat avec Marine Dubreuil pour aider les animaux des propriétaires qui sont logés dans des micromaisons (tiny houses) à réapprendre à vivre en intérieur après des années de vie dans la rue, à être propre ou encore à rester seul le temps d'une journée de travail ou de

démarches administratives. L'idée étant que l'animal ne soit pas un obstacle à la réinsertion.

Un élément à part entière

Au sein de Totem, l'animal est même un élément à part entière, pris en compte dans l'accompagnement social. Dans les locaux de l'association, il y a toujours une gamelle d'eau fraîche, la possibilité de garder l'animal pendant un rendez-vous de son propriétaire ou de trouver une solution en cas d'hospitalisation du propriétaire.

« Pour nous, la question animale est présente au quotidien. Ce n'est jamais un frein. On accompagne la personne sur ce point, au même titre qu'une question de santé ou de logement par exemple. C'est à nous travailleurs sociaux de nous adapter et non l'inverse. Et de travailler main dans la main avec des experts du monde animal », détaille Clémentine Chalvignac, précisant que reconnaître leur lien à leur animal et leurs compétences dans leurs soins crée aussi du lien et de la confiance.

Former

Il existe donc des initiatives ici ou là, mais pour aller plus loin, il faut un changement de paradigme selon Christophe Blanchard. La première des choses est de former les travailleurs sociaux, dès leur formation initiale. Ce point est clé pour toutes les personnes interrogées. « Il faut former les équipes pour mieux appréhender l'animal, faire tomber les réticences pour qu'elles puissent voir l'animal comme un véritable soutien », souligne Stéphane Felius.

Volonté politique

En formation continue, il existe aussi le DU médiateur canin en intervention sociale à l'Université Sorbonne-Paris-Nord, montée par Christophe Blanchard ou encore la formation de Solivet sur trois demi-journées.

Autre condition, il faudrait une réelle volonté politique, non seulement pour que l'application de la loi sur l'inconditionnalité de l'accueil soit effective mais aussi pour trouver des solutions.

Expérimenter

« Il faudrait une espèce d'opérateur national qui ferait le lien entre les initiatives et assurer leur pérennité. Car aujourd'hui tout repose sur les volontés individuelles des personnes en place, par définition menacées lors des changements de direction ou des mobilités professionnelles », souligne Christophe Blanchard qui interpelle régulièrement les politiques sur le sujet.

Cela dit, pour Théo Noguer, la situation s'améliore tout de même un peu. Il cite l'expérimentation financée par la délégation interministérielle de l'accès au logement (DIHAL), pour l'intervention de Solivet dans 10 structures de la Croix Rouge. « Cela permet d'expérimenter sur d'autres territoires et de réfléchir à une expansion et développement de Solivet ailleurs en France », assure-t-il.

Des signes encourageants

Autre « signe » selon lui : en 2022, l'État a obligé au moins deux structures sociales à considérer l'accueil des animaux de compagnie dans le cadre de leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour pouvoir bénéficier de financements.

À la Minoterie qui a ouvert ses portes au printemps 2023, deux des trois chambres avec chenil sont

déjà occupées par leur maître et leur animal. Le directeur l'assure : « Au bout d'un moment, on ne voit même plus l'animal, le chien fait partie des lieux ».

Une "campagne choc" contre les violences sexuelles faites aux enfants

« Il m'a dit : c'est notre petit secret, rien qu'à nous deux… » Ainsi commence la *« campagne choc, en mode "sécurité routière" »*, qu'a voulue la secrétaire d'État Charlotte Caubel pour lever le silence qui pèse, souvent, sur les violences sexuelles contre les enfants.

Lancée le 15 septembre sur les réseaux sociaux et les affichages numériques, puis le 20 septembre dans les cinémas, elle doit être diffusée à la télévision le 21 septembre puis *« de manière massive »* du 6 octobre au 2 novembre.

L'objectif, selon le secrétariat d'État chargé de l'Enfance, est de *« faire la lumière sur l'ampleur de ces violences »*, qui frapperaient 160 000 enfants chaque année, mais aussi *« d'apporter des solutions concrètes en matière de détection et de signalement »*, en incitant à appeler le 119, le service téléphonique pour l'enfance en danger.

Dans le dossier de presse diffusé pour cette campagne sont ainsi répertoriés les *« signes qui doivent alerter »*, des troubles de l'alimentation aux difficultés scolaires, ainsi que des conseils pour accompagner la parole des jeunes victimes *« dans une démarche d'écoute et de protection »*.

La campagne est engagée alors que les alertes se multiplient sur la « saturation complète » des dispositifs de protection de l'enfance.

En bref

Contrat d'engagement jeune : 300 000 bénéficiaires en 2022

Que retenir de l'année 2022 en matière d'insertion professionnelle ? Dans son rapport d'activité, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) revient sur cinq actions majeures : développement des compétences (avec l'apprentissage), accompagnement des plus vulnérables vers l'emploi (via l'insertion par l'activité économique), etc.

Elle souligne en particulier la mobilisation en faveur des jeunes éloignés de l'emploi. En 2022, 300 000 contrats d'engagement jeune (CEJ) ont ainsi été signés. La DGEFP se félicite par ailleurs que près de 76 % des bénéficiaires ont « pu accéder à un emploi dans les neuf mois qui ont suivi leur parcours ».

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution ». Les jeunes peuvent retrouver, sur le site dédié, les services mis à leur disposition pour les accompagner vers l'autonomie (simulateur d'aides financières, mentorat...), rappelle par ailleurs le ministère du Travail.